Lundi 28 septembre 2026

Communiqué de presse
–
Cellule d'expertise sur le risque d'incendie en milieu naturel

La Cellule d'expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s'est réunie ce lundi 28 septembre sous l'égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) en vue d'évaluer le risque actuel, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d'acter des mesures de prévention prises par les gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

Cette nuit et demain, de l'air subtropical remontera vers notre région apportant un climat chaud et sec. Mardi, les températures maximales sur le centre du pays avoisineront les 27 à 28°C, et les 23 à 24°C sur les reliefs. La masse d'air sera particulièrement sèche (inférieure à 40% d'humidité) mardi dans le sud-est du pays soutenue par un vent modéré de secteur sud. Dans le courant de la journée de mercredi, une dépression accompagnée d'un front froid en provenance des iles britanniques traversera le pays d'ouest en est. Les précipitations surviendront principalement entre mercredi après-midi et jeudi, avec des quantités attendues de 5 à 10 mm. Vendredi, un nouvel anticyclone s'installera avec un temps sec et peu de pluie. Les conditions seront sèches mais les températures seront nettement moins élevées avec des valeurs situées entre 15 à 20°C.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Le risque d'incendie sera élevé ces mardi et mercredi en milieux ouverts. Le risque redeviendra fiable à la faveur des pluies annoncées. À partir du lundi 5 octobre, le risque pourrait redevenir modéré en raison du retour des conditions sèches. Malgré les précipitations attendues, il convient de rester particulièrement prudent en raison de la sécheresse persistante.

3. Zones de secours

En moyenne, des dizaines de départs de feux ont été constatés ces derniers jours dans la plupart des zones de secours (feux de broussailles ou liés à des activités dans les jardins).

4. Mesures et recommandations

Les Gouverneurs des provinces de Namur, Liège, Luxembourg, Brabant wallon et Hainaut ont pris des arrêtés de police jusqu'au 01/10 (jusqu'au 02/10 pour Liège). Ils sont repris sur la page Sécheresse = risques d'incendies en milieu naturel.

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be

En outre, il est rappelé qu'un point d'attention particulier à cette période de l'année concerne la chasse qui va reprendre (avec notamment le début des battues dès le 1er octobre). Les professionnels de la forêt, les gestionnaires de territoires de chasse et l'ensemble des intervenants en milieu naturel sont dès lors invités à faire preuve de la plus grande vigilance.

Pour les **travaux sylvicoles ou les activités cynégétiques**, il est recommandé de :

- reporter, lorsque cela est possible, les opérations les plus à risque durant cette période où le risque sera modéré à élevé ;
- vérifier l'état des engins et matériels (échappement, circuits électriques, fuites de carburant ou d'huile, accumulation de poussières et de débris végétaux) ;
- de s'équiper de moyens d'extinction adaptés et immédiatement accessibles ;
- d'éviter le stationnement des véhicules et engins sur les herbes sèches, les rémanents ou toute autre végétation susceptible de s'enflammer au contact d'éléments chauds ;
- suspendre tout feu de convivialité lié aux activités cynégétiques ;
- de rappeler systématiquement les consignes de prévention incendie lors du briefing des participants à une chasse.

Et, par ailleurs, de respecter les mesures suivantes :

- Ne pas allumer un feu, ni porter du feu (ce qui implique : cigarette, torche, brasero, matériel produisant une flamme, etc.) en forêt ;
- Ne pas fumer en forêt ;
- Ne pas jeter au sol des mégots de cigarette (et notamment par la fenêtre de sa voiture) ;
- Éviter de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- S'abstenir de brûler ses déchets verts ;
- Être très vigilant avec les barbecues sur le domaine privé : les placer loin de toute végétation inflammable et prévoir un moyen d'extinction ;
- Être très vigilant en matière de barbecue (ou tout autre dispositif de cuisson), de feux d'artifice, de brûlage de déchets verts ou d'utilisation d'outils pouvant provoquer des étincelles ou de la chaleur (tels que les désherbeurs thermiques).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les recommandations suivantes :

1. Alertez les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- L'actualité sur le risque d'incendie (mise à jour avec les mesures, recommandations, arrêtés)
- La page web consacrée aux Feux de forêt
- FAQ Prévention incendies en forêt

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be

- Affiche incendies wallonie web.pdf et Dépliant incendies wallonie (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais) ;
- L'actualité du site Agriculture avec les conseils pour les travaux agricoles ;
- Sans oublier les sites communaux et les panneaux d'information installés aux zones sensibles.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra le monitoring de la situation pour évaluer l'évolution du risque d'incendie. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be